



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Agence Régionale de Santé de Bretagne  
Délégation territoriale du Finistère

Pôle Santé environnementale  
Affaire suivie par: MIGNON Simone  
Téléphone : 02.98.64.50.83  
Courriel: simone.mignon@ars.sante.fr

Quimper, le 14 JUIN 2010

Le Préfet du Finistère

à

Monsieur le président  
De la CCPBS  
17, route de Quimper  
29120 PONT L'ABBE

Objet : Contrôle des eaux destinées à la consommation humaine  
Réf : Bilan 2009- Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le bilan pour l'année 2009 du contrôle sanitaire de votre syndicat d'eau de consommation. Ce bilan a été établi conformément aux dispositions des articles R.1321-1 et suivants du Code de la santé publique.

L'eau a présenté une bonne qualité bactériologique ; elle est restée conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

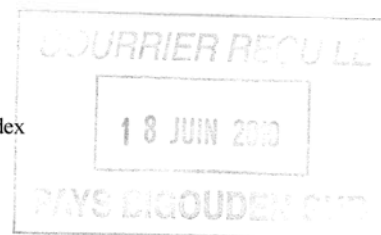
Je vous rappelle les termes de l'article R 1321-25 qui font obligation à la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau d'unités de plus de 3500 habitants, d'adresser au préfet un bilan de fonctionnement du système de distribution (surveillance et travaux) de l'année écoulée et le plan de surveillance défini pour l'année suivante.

Vous trouverez également ci-joint la note de synthèse relative à la qualité de l'eau distribuée en 2009. Ces informations devront être communiquées aux abonnés avec la facture d'eau (articles D.1321-103 à D. 1321-105 du code de la santé publique).

Pascal MAILHOS

Copie pour information à :  
Préfecture - direction de l'animation des politiques publiques  
D.D.T.M  
SAUR

A.R.S - 5, venelle de Kergos - 29324 QUIMPER Cedex  
Tél : 02 98 64 50 50 - Fax : 02 98 95 19 25



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD

### information sur la qualité de l'eau distribuée par le réseau public en 2009

Dans le cadre du contrôle sanitaire, la DDASS a prélevé, en distribution 90 échantillons d'eau qui ont été analysés par le LABORATOIRE IDHESA agréé par le Ministère de la Santé.

#### organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par la SAUR  
L'ensemble de la communauté des communes est alimenté à partir de l'eau de la rivière de PONT L'ABBE, traitée à l'usine de BRINGALL.

nom du captage	protection	avis de l'hydrogéologue	avis du CODERST	arrêté préfectoral
PRISE D'EAU BRINGALL.	Procédure terminée	28/02/2005	14/05/2009	15/06/2009

#### qualité de l'eau distribuée

##### bactériologie

84 analyses conformes sur 84 réalisées

##### dureté

TH moyen de 12 ° F  
eau très peu calcaire

##### plomb

il est recommandé aux abonnés desservis par un branchement ou un réseau privé en plomb de laisser couler l'eau avant consommation lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

##### nitrites

60 analyses conformes à la valeur réglementaire de 50 mg/l sur 60 réalisées  
teneur maximale : 42 mg/L  
teneur moyenne : 26 mg/L

##### pesticides

6 analyses conformes sur 6 réalisées à la mise en distribution

##### fluor

l'eau est généralement pauvre en fluor. Un apport complémentaire en fluorures, après avis médical, est conseillé pour prévenir la carie dentaire.

#### conclusion sanitaire

Les taux de conformité des prélèvements microbiologiques et physico-chimiques par rapport aux limites de qualité sont de 100 % pour les eaux distribuées pour les paramètres recherchés.

le directeur de la délégation territoriale

Jean-Marie LEBEAU



Délégation territoriale du Finistère  
Département santé publique  
Pôle santé environnementale  
5, venelle de kergos  
29 324 QUIMPER cedex

Portail national du ministère de la santé sur la qualité de l'eau du robinet : [www.eau.potable.sante.gouv.fr](http://www.eau.potable.sante.gouv.fr)